

EXERCICE 1961



CETELEM

BNP PARIBAS
OAV
Archives Historiques

CREDIT

A L'EQUIPEMENT ELECTRO-MENAGER



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 22 MILLIONS DE NOUVEAUX FRANCS
ÉTABLISSEMENT FINANCIER ENREGISTRÉ

25, avenue Kléber, PARIS-16^e

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. DAVEZAC
Vice-Président : M. J. de FOUCHIER

ADMINISTRATEURS

MM. P. CIPRIANI	MM. P. KRUG
G. COMMOY	B. MALES
P. DECKER	E. MAURE
J. GRIFFON DU BELLAY	F. OLLIVE
J.-P. KRAFFT	H. WALLON

CENSEURS

M. R. LABBÉ	M. J. VAN DEN BROECKE
CONSEILLER TECHNIQUE	SECRÉTAIRE DU CONSEIL
M. P. BESSE	M. B. MÉRA

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. J. DENIZET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. M. SCHOTTEY, Commissaire titulaire
R. HAAS, Commissaire suppléant

DIRECTION

MM. J.-P. KRAFFT, Administrateur Directeur Général
J. CHICOYE, Directeur
J.-C. THOMAS, Directeur-Adjoint
L. MICHON, Sous-Directeur
J. PONS, Sous-Directeur
F. AZOULAY, Inspecteur Général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 11 avril 1962

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

BILANS

RÉSOLUTIONS

Rapport du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'EXERCICE 1961 se caractérise essentiellement par la stabilité des conditions générales de notre exploitation. Pour la première fois depuis le mois d'août 1956, les données réglementaires de base susceptibles de réagir directement ou indirectement sur la gestion des établissements finançant les achats à crédit n'ont subi aucun changement pendant les douze mois de l'exercice.

Il nous est ainsi plus facile d'analyser les caractères fondamentaux de notre exploitation, et notamment de mesurer les incidences que comportent, dans l'évolution des charges et des résultats, les variations constatées dans le montant et dans le nombre des affaires traitées, dans le coût des rémunérations du personnel, dans les dispositions fiscales générales, enfin, de prendre en connaissance de cause les décisions de politique ou de gestion tendant à perfectionner l'organisation et à améliorer la productivité.

Sur le plan général tout d'abord, l'évolution constatée au cours de l'année 1961 dans le volume des encours centralisés par le Conseil National du Crédit peut être, pour la première fois, considérée comme à peu près significative du développement des achats à crédit, puisque cette évolution a été pratiquement exempte de toute incidence d'une variation réglementaire des durées.



Dans le domaine propre à notre Société, lequel comprend toutes les opérations de « Crédit à l'Équipement Particulier », les encours globaux recensés sont passés, pour l'équipement ménager, de 310 à 372 millions de NF, soit une augmentation de 20%; pour la radio-télévision de 224 à 264 millions de NF, soit une augmentation de 18%; pour les meubles et divers de 152 à 190 millions de NF, soit une augmentation de 25%, enfin pour les voitures particulières de tourisme de 1.355 à 1.685 millions de NF, soit une augmentation de 24%.

Bien que ces divers pourcentages d'augmentation soient très voisins les uns des autres, il est à noter que ce n'est pas dans les secteurs nouveaux de l'équipement des foyers, appareils électro-ménagers et récepteurs de télévision, que se manifeste la hausse la plus forte, mais au contraire dans les secteurs traditionnels où la pratique du crédit remonte à plusieurs dizaines d'années, meubles et voitures de tourisme. Il pourrait en être conclu que les formes nouvelles d'équipement ont pris, dans l'ensemble des options d'achat du public, une place relativement stabilisée, et que la période des développements spectaculaires est terminée. Les progrès enregistrés ont permis en quelques années de porter les pourcentages d'équipement des foyers dans les divers types de matériel de moins de 10% à un niveau moyen d'environ 30%.

Pourtant, ces « coefficients de saturation » demeurent en France soit en valeur absolue, soit par rapport aux pays voisins à des niveaux qui rendent possibles, voire probables, de nouvelles périodes de développement substantiel.

La seconde observation qu'il convient de formuler est que les coefficients actuellement constatés n'ont, sans aucun doute, été obtenus que grâce à l'accession au confort ménager des foyers à revenu mensuel fixe, dont le moyen approprié d'achat est le règlement par mensualités; le développement relatif des encours de crédits, entre 20% et 25% selon les secteurs d'activité, est en effet sensiblement supérieur au taux de progression commercial des mêmes secteurs professionnels. C'est bien la démonstration d'un développement régulier de la part de l'achat à crédit dans toutes les activités qui touchent à l'équipement des particuliers.

Sur le plan de notre Etablissement, les progressions enregistrées dans les départements traditionnels — Equipement Ménager et Radio-Télévision — sont respectivement de 19% et 40%. C'est dire que notre place a pu être maintenue, au cours de l'exercice, dans le secteur de l'Equipement Ménager où elle représente sensiblement plus que la moitié des encours, et que notre Société a confirmé le développement de la part qu'elle prend dans le secteur de la Télévision où son pourcentage est passé à plus de 40%.

Dans le département nouveau du crédit sur voitures de tourisme, les résultats enregistrés sont nettement encourageants, puisque le chiffre d'affaires réalisé atteint environ 90 millions de NF pour plus de 25 000 dossiers réglés. Ces chiffres montrent que, si la première pénétration du marché est rendue difficile par le refus opposé par notre Société, contrairement à la pratique

générale, d'accorder quelque rémunération que ce soit aux professionnels vendeurs, cette politique ne constitue pas un obstacle insurmontable; la clientèle bénéficiant directement et exclusivement de l'économie ainsi réalisée manifeste de plus en plus fréquemment sa fidélité à notre Société.

La notoriété acquise par notre Etablissement — plus de deux millions de dossiers réglés en huit exercices, dont plus de 420 000 dans le seul exercice 1961 — nous conduit non seulement à accepter de répondre progressivement aux sollicitations de notre clientèle pour étendre nos domaines d'intervention, mais encore à nous préoccuper de certains problèmes d'intérêt professionnel général, tels que l'information de l'opinion publique sur tout ce qui touche à l'équipement particulier.

Le même souci d'informer de manière aussi complète et objective que possible les autorités investies de la mission de réglementer et de contrôler nos activités professionnelles nous a conduit à présenter au Conseil National du Crédit les conclusions détaillées des analyses faites de nos conditions techniques d'exploitation. La première caractéristique, c'est qu'en période d'expansion des affaires, le développement des charges de l'exploitation ne suit l'accroissement du nombre d'affaires traitées qu'avec un certain retard qu'il est aisé d'expliquer. Les charges de l'exploitation se répartissent en effet pour un tiers dans le secteur ouverture du crédit (recherche commerciale, réception, étude et règlement d'un dossier), et pour deux tiers dans le département du recouvrement des échéances. Alors que la première partie des frais d'exploitation suit rapidement l'évolution du développement des affaires, la seconde ne progresse qu'au fur et à mesure de l'accumulation des encours, c'est-à-dire du nombre de mensualités à recouvrer. Cette constatation doit conduire les Etablissements Financiers à apprécier avec une grande prudence le montant des bénéfices réalisés dans les périodes d'expansion, en constituant à un niveau convenable les provisions pour couvrir les charges d'exploitation ultérieures correspondant à l'accroissement constaté des affaires. Faute de faire application de cette règle essentielle, les établissements pratiquant le financement des achats à crédit risqueraient de faire état de résultats dont une éventuelle stabilisation de leurs affaires ferait apparaître le caractère anticipé. Ils risqueraient aussi de confirmer en apparence l'opinion souvent exprimée mais insuffisamment informée selon laquelle leur activité professionnelle serait aisément rentable sur la base des tarifs actuels.

Pour notre Etablissement, l'augmentation de rémunération du personnel et des dépenses de matériel, beaucoup plus rapide que celle du montant moyen des opérations, a, au contraire, constitué un réel sujet de préoccupation. La perception moyenne par opération n'a, en effet, augmenté que de 12% de décembre 1953 à décembre 1961, alors que, pendant la même période, la hausse moyenne de nos charges (traitement moyen du personnel, prix des services publics, prix des fournitures) est de l'ordre de 70%.

Seuls, le développement du nombre des affaires traitées au cours des dernières années, et le recours à un perfectionnement incessant des méthodes de travail et des moyens d'action ont permis de compenser l'essentiel de la



différence entre ces deux pourcentages. Il n'est pas certain, toutefois, qu'un tel processus puisse se poursuivre dans l'hypothèse où le montant moyen de nos crédits et le niveau général des salaires et des prix continueraient de suivre une évolution non concordante. Ces diverses observations se trouvent confirmées par le fait que, dans le secteur du « petit dossier », le nombre des Etablissements Financiers est demeuré extrêmement réduit, une forte concentration des entreprises permettant seule, au niveau des tarifs pratiqués, de parvenir à une rentabilité minimum des exploitations.

Les décisions prises dans ce domaine par le Conseil National du Crédit, après plusieurs mois d'études approfondies, ont équitablement tenu compte de ces données de fait. Il est permis de penser que la documentation réunie à l'occasion de leur préparation permettra dans l'avenir de mieux apprécier les incidences sur nos charges d'exploitation, aussi bien de facteurs généraux tels que les variations des salaires, du prix des services et des taxes diverses, que des facteurs particuliers à notre profession tels que la réglementation des crédits.

Nous avons évoqué, au début du présent rapport, l'importance capitale pour nos activités de la stabilité de cette réglementation. Il suffit d'évoquer, d'une part, le souvenir des restrictions discriminatoires des années 1956 à 1958 et des troubles qui en ont résulté dans l'activité de certaines industries, d'autre part, les mécomptes de certains confrères étrangers consécutifs à l'abandon de toute discipline imposée de façon autoritaire, pour conclure qu'une telle réglementation est nécessaire, que sa manipulation à des fins de direction économique qui lui sont étrangères est dangereuse, que sa stabilité est hautement désirable une fois réalisée son adaptation judicieuse aux mœurs et aux besoins des usagers du crédit.

Si l'exercice 1961 a vu se poursuivre la progression de nos affaires, il n'en a pas été évidemment de même pour le CETELEM-AFRIQUE, qui a connu pendant cette dernière période les difficultés de tous ordres provoquées par l'évolution de la situation économique, profondément affectée par les événements politiques.

Dès la fin de 1960, les dispositions avaient été prises pour restreindre les engagements de notre filiale, en limitant à douze mois la durée des nouveaux crédits consentis, en restreignant étroitement dans le cadre géographique l'acceptation des dossiers, en aménageant les tarifs et les garanties demandées aux intermédiaires. Le dispositif nouveau mis en place, pour mieux adapter aux circonstances les procédés de recouvrement des mensualités, s'est révélé efficace. Les résultats obtenus ont été les suivants : après ouverture de 15 mil-

lions de NF de crédits au cours de l'exercice, les encours ont été ramenés de près de 28 millions de NF à moins de 13 millions de NF; le compte d'exploitation est resté bénéficiaire, et les provisions, comme les garanties déposées par les vendeurs, sont supérieures à notre bilan du 31 décembre 1961 à ce qu'elles étaient au 31 décembre 1960.

L'exercice 1961 traduit dans ses résultats l'évolution des charges d'exploitation décrite dans les paragraphes ci-dessus.

Bien que le chiffre d'affaires réalisé ait marqué une nouvelle progression de 28%, le bénéfice disponible, compte tenu, il est vrai, de certains amortissements et provisions exceptionnels consécutifs à notre installation dans de nouveaux locaux, à concurrence de 592 000 NF, est inférieur à celui de l'exercice précédent. Après avoir doté les comptes d'amortissements et provisions, après avoir complété la provision pour réescompte financier et administratif, le bénéfice s'établit à NF 2 846 364,29 contre NF 3 134 892,93.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit :

Réserve légale.....	142 318,21
Dividende.....	1 760 000,00
Attribution statutaire.....	73 333,33
Somme nécessaire pour porter à 3 300 000 NF l'ensemble des réserves de la Société.....	857 681,79
Total.....	2 833 333,33
Le solde, soit.....	13 030,96
formant avec le report antérieur.....	143 364,47
un total de.....	156 395,43

sera reporté à nouveau.

Le dividende de 8%, soit NF 6,08 net par action, sera mis en paiement à partir du 16 avril 1962.

Votre Conseil a accepté en fin d'année les démissions d'administrateur de MM. Amaury de CAZANOVE, Jean LEJAY, et Philippe de MAIZIÈRE et coopté, pour les remplacer, MM. Paul CIPRIANI, Henri WALLON, Jean GRIFFON DU BELLAY. Nous soumettons ces désignations à votre ratification.

En application du tirage au sort, les mandats de MM. Jean-Pierre KRAFFT et Jean GRIFFON DU BELLAY viennent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous prions de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus du Conseil pour l'exercice 1961, ainsi que sur les conclusions du Rapport Spécial établi par M. le Commissaire aux Comptes, en application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Au cours de l'exercice 1961, il a été demandé à l'ensemble du personnel de notre Société, non seulement d'assumer des tâches en constante et importante progression, mais encore de participer à la longue et délicate révision de toutes les méthodes de travail qu'impose le recours décidé en mai 1960 au nouveau matériel électronique à bandes magnétiques, dont la mise en place est prévue pour le second semestre de 1962. Il nous est particulièrement agréable de souligner l'efficacité des travaux entrepris par nos propres services pour assurer cette mise en ordre qui doit nous permettre de disposer de moyens d'action exceptionnellement puissants et souples pour faire face au développement prévisible de nos affaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Rapport général

du

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 1961

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1961.

Ceux-ci ont été mis à ma disposition dans les délais légaux. J'ai examiné les livres et documents comptables et il m'a été fourni, au cours de mes vérifications, toutes les justifications utiles. J'ai constaté la bonne tenue des écritures sociales et leur concordance avec le bilan et le compte de Pertes et Profits qui sont soumis à votre approbation. Quelques nouveaux comptes figurent dans la présentation du bilan, savoir :

Au Passif : banques, comptes bloqués.

Je n'ai d'autre part aucune remarque à formuler au sujet du rapport de votre Conseil d'Administration.

Par comparaison avec le précédent, ce bilan s'analyse comme suit :



ACTIF

CAISSE & CHÈQUES POSTAUX.....	1 562 734,95
En augmentation de.....	1 084 056,31
BANQUES.....	6 760 621,60
Contre au 31 décembre 1960.....	9 526 475,61
PORTEFEUILLE.....	1 729 376,70
A l'arrêté précédent ce poste s'élevait à.....	1 251 195,88
Il est représenté par :	
— Portefeuille Auto.....	1 570 024,66
— Portefeuille Chaînes.....	159 352,04
(Effets endossés par les vendeurs au profit de votre Société)	
DÉBITEURS DIVERS.....	3 452 483,86
Les mêmes comptes que précédemment forment ce chapitre qui apparaît en diminution de.....	207 798,28
ACHETEURS.....	339 366 572,93
Contre au 31 décembre 1960.....	256 433 250,08
Soit une augmentation de.....	82 933 322,85
Qui s'explique comme suit :	
a) Acheteurs appareils ménagers :	
au 31-12-61 : 185 041 605,68	
au 31-12-60 : 152 983 400,04	
Soit en plus.....	32 058 205,64
b) Acheteurs de téléviseurs :	
au 31-12-61 : 85 797 534,68	
au 31-12-60 : 67 535 365,44	
Soit en plus.....	18 262 169,24
c) Acheteurs autos :	
au 31-12-61 : 68 527 432,57	
au 31-12-60 : 35 914 484,60	
Soit en plus.....	32 612 947,97
Soit une augmentation totale de.....	82 933 322,85
A reporter.....	352 871 790,04

Report..... 352 871 790,04

MOBILIER & MATÉRIEL.....	1 315 921,99
Les acquisitions se sont élevées à	485 480,01
Les sorties ont été de.....	15 845,63
Soit net.....	469 634,38
De ce montant il y a lieu de déduire l'annuité d'amortissement : 177 681,03	
moins reprise d'amortissement sur matériel sorti.....	7 507,62
Soit.....	170 173,41
Soit une augmentation nette de	299 460,97
par rapport au chiffre du 31 décembre 1960.	

PORTEFEUILLE TITRES	
Sans changement à.....	12 000,00
Représenté par 120 actions CETELEM-AFRIQUE.	

IMMOBILISATIONS (en valeurs nettes).....	7 515 711,42
Les investissements de l'exercice (déduction faite de quelques cessions représentant 65 440,00 se sont élevés à.....	1 729 656,54
L'annuité d'amortissement de 1961 est de.....	167 590,11
Il a été repris sur les amortisse- ments un montant de.....	8 946,00
qui s'appliquait aux éléments sortis de l'actif. L'augmentation des amortissements est ainsi ramenée à.....	158 644,11
De sorte qu'en définitive les immobilisations sont en augmentation de.....	1 571 012,43
qui s'explique comme suit :	
a) Participations Immobilières.....	211 500,00
b) Avances aux Sociétés Immobilières de votre Groupe.....	1 518 683,64
Soit.....	1 730 183,64
c) Agencement et installations.....	117 171,21
d) Droit au bail.....	42 000,00
Soit.....	159 171,21
Soit net.....	1 571 012,43

A reporter..... 361 715 423,45



Report.....		361 715 423,45
FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.....		1,00
Les dépenses de l'exercice représentées par les versements initiaux sur Matériel IBM se sont élevées à.....	210 964,75	
qui ont été amortis pour.....	210 963,75	
COMPTES D'ORDRE.....		795 124,37
Contre au 31 décembre 1960.....	383 242,39	
Les mêmes comptes que précédemment figurent dans ce chapitre. Ce sont :		
— Versements initiaux à la Société IBM.		
— Avances sur charges et prestations.		
— Avances sur Impôts.		
— Stock imprimés.		
TOTAL DE L'ACTIF.....		362 510 548,82
TOTAL DE L'ACTIF DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960.		278 706 282,75

PASSIF

BANQUES (nouveau compte).....		6 251 304,06
COMPTES & DÉPOTS DE GARANTIE.....		6 721 528,22
Contre au 31 décembre 1960.....	6 567 996,93	
CRÉDITEURS DIVERS.....		45 827 817,93
Ce poste qui ressortait à.....	39 932 139,39	
au 31 décembre 1960 comprend principalement :		
— Le compte de financement SODETE.		
— Des crédits à imputer.		
COMPTE BLOQUÉ (nouveau compte).....		6 600 000,00
Compte de dépôt bloqué de Banque.		
MOBILISATION.....		252 330 000,00
Surpassant de.....	59 430 000,00	
le chiffre de fin d'exercice précédent.		
DÉPENSES A PAYER.....		2 686 151,23
En diminution de.....	380 666,96	
Sous cette rubrique sont groupés les comptes :		
— Taxes et Charges sociales à payer.		
— Provisions pour règlements à effectuer concernant l'exercice 1961.		
— Solde de l'impôt sur bénéfices de l'exercice 1961.		
COMPTES D'ORDRE ET DE PROVISIONS DIVERSES.....		14 804 018,62
Contre au 31 décembre 1960.....	10 237 630,43	
Dans ce chapitre figurent :		
— Réescompte des mensualités au 31 décembre 1961.		
— Les provisions diverses pour créances douteuses et litigieuses ainsi que pour éventualités diverses.		
CAPITAL		
Sans changement à.....		22 000 000,00
A reporter.....		357 220 820,06

Report.....	357 220 820,06
RÉSERVES.....	2 300 000,00
En augmentation de.....	1 500 000,00
En conformité de la décision de votre Assemblée Générale ordinaire du 23 mars 1961.	
REPORT A NOUVEAU.....	143 364,47
Il a été arrêté à ce montant par l'Assemblée précitée.	
RÉSULTATS DE L'EXERCICE.....	2 846 364,29
Bénéfice net de l'exercice 1961 tel qu'il ressort sur le compte de Profits et Pertes détaillé ci-après.	

TOTAL DU PASSIF.....	362 510 548,82
TOTAL DU PASSIF DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960.....	278 706 282,75

RÉSULTATS

COMPTE DE PROFITS & PERTES

AU CRÉDIT :	
Produits bruts.....	47 096 255,76
AU DÉBIT :	
— Frais Généraux.....	18 187 936,75
— Charges fiscales d'exploitation.....	6 745 566,03
— Agios débiteurs.....	14 913 429,73
— Amortissements divers.....	441 301,27
— Provision taxe 1,50% sur réserves.....	28 415,43
— Provisions diverses.....	685 882,26
— Provisions pour éventualités diverses.....	200 000,00
— Provision impôt sur bénéfice 1961.....	3 047 360,00
Soit.....	44 249 891,47
D'où il résulte un bénéfice net pour l'exercice 1961 de.....	2 846 364,29
Auquel vient s'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent..	143 364,47
Le bénéfice disponible est de.....	<u>2 989 728,76</u>

Dont votre Conseil d'Administration vous propose la répartition.

Je vous conseille de ratifier cette proposition, ainsi que d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 1961, tels qu'ils vous sont présentés.

Le Commissaire aux Comptes :
 Marcel SCHOTTEY
 112, avenue Gambetta, PARIS-XX^e
 Commissaire de Sociétés
 agréé par la Cour d'Appel de Paris.



Rapport spécial
du
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Sur les opérations visées à l'article nouveau
de la loi du 24 Juillet 1867**

Messieurs,

Dans le but de permettre au CETELEM-AFRIQUE d'assurer l'équilibre de son exploitation dans les circonstances actuelles, votre Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 octobre 1961, a approuvé les dispositions contenues dans la convention conclue avec cette Société. Cet accord détermine les conditions dans lesquelles votre Société apporte ses concours au CETELEM-AFRIQUE.

Je n'ai aucune remarque à formuler au sujet de cet accord.

Par ailleurs, votre Société a poursuivi avec l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES et la COMPAGNIE BANCAIRE des relations normales pour la réalisation d'opérations de Banque et de Trésorerie.

Le Commissaire aux Comptes :

Marcel SCHOTTEY
112, avenue Gambetta
PARIS-XX^e

Commissaire de Société agréé
par la Cour d'Appel de Paris.



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1961

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse et chèques postaux.....	1 562 734,95	Banques.....	6 251 304,06
Banques.....	6 760 621,60	Comptes et dépôts de garantie...	6 721 528,22
Portefeuille.....	1 729 376,70	Créditeurs divers.....	45 827 817,93
Débiteurs divers.....	3 452 483,86	Compte bloqué.....	6 600 000,00
Acheteurs.....	339 366 572,93	Mobilisation.....	252 330 000,00
Mobilier, Matériel 1 979 555,25		Dépenses à payer.....	2 686 151,23
Amortissements. 663 633,26	1 315 921,99	Compte d'ordre et Provisions	
Portefeuille titres.....	12 000,00	diverses.....	14 804 018,62
Immobilisations.. 8 282 186,06		Capital.....	22 000 000,00
Amortissements. 766 474,64	7 515 711,42	Réserves.....	2 300 000,00
Frais de premier		Report à nouveau.....	143 364,47
établissement.. 1 191 100,11		Profits de l'exercice.....	2 846 364,29
Amortissements. 1 191 099,11	1,00		
Comptes d'ordre.....	795 124,37		
	362 510 548,82		362 510 548,82

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse et chèques postaux.....	1 562 734,95	Banques.....	6 251 304,06
Banques.....	6 760 621,60	Comptes et dépôts de garantie...	6 721 528,22
Portefeuille.....	1 729 376,70	Créditeurs divers.....	45 827 817,93
Débiteurs divers.....	3 452 483,86	Compte bloqué.....	6 600 000,00
Acheteurs.....	339 366 572,93	Dividendes à payer.....	1 760 000,00
Mobilier, Matériel 1 979 555,25		Mobilisation.....	252 330 000,00
Amortissements. 663 633,26	1 315 921,99	Dépenses à payer.....	2 759 484,56
Portefeuille titres.....	12 000,00	Comptes d'ordre et provisions	
Immobilisations.. 8 282 186,06		diverses.....	14 804 018,62
Amortissements. 766 474,64	7 515 711,42	Capital.....	22 000 000,00
Frais de premier		Réserves.....	3 300 000,00
établissement.. 1 191 100,11		Report à nouveau.....	156 395,43
Amortissements. 1 191 099,11	1,00		
Comptes d'ordre.....	795 124,37		
	362 510 548,82		362 510 548,82



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 1961

DÉBIT	CRÉDIT
Agios débiteurs..... 14 913 429,73	Produits bruts..... 47 096 255,76
Charges fiscales d'exploitation.... 6 745 566,03	
Frais généraux..... 18 187 936,75	
Amortissements divers..... 441 301,27	
Provisions diverses..... 914 297,69	
Impôt sur les bénéfices..... 3 047 360,00	
Solde disponible..... 2 846 364,29	
47 096 255,76	47 096 255,76

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de M. le Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1961, ainsi que le bilan et le compte de Profits et Pertes de cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration en conformité avec l'article 45 des Statuts.

Le dividende fixé à 8 NF brut ou 6,08 NF net par action sera mis en distribution à partir du 16 avril 1962.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination comme Administrateurs, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration de : MM. Paul CIPRIANI, Jean GRIFFON DU BELLAY, Henry WALLON, en remplacement de : MM. Amaury de CAZANOVE, Philippe de MAIZIÈRE, Jean LEJAY, démissionnaires.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 1961.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateurs, pour une durée de six ans, MM. Jean-Pierre KRAFFT et Jean GRIFFON DU BELLAY dont les mandats venaient à expiration à la date de la présente assemblée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de M. le Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE

du 11 avril 1962

Rapport du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'OBLIGATION où nous place la réglementation fixée par le Conseil National du Crédit de maintenir un rapport minimum entre nos fonds propres et le montant de nos engagements nous conduit à vous réunir en Assemblée Générale Extraordinaire pour porter le capital social au niveau imposé.

Lors de la dernière augmentation de capital, le niveau de nos engagements atteignait NF 205 900 000. Il est passé à NF 305 000 000, et selon les prévisions il est possible de dire qu'il devrait atteindre environ NF 360 000 000 à fin 1962.

C'est en prenant ces chiffres en considération que nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Conseil à porter en une ou plusieurs fois le capital de la Société de NF 22 000 000 à NF 33 000 000 par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Nous mettons à profit cette Réunion Extraordinaire pour assouplir certaines dispositions de nos statuts en vue de vous permettre notamment, si vous le jugez bon, de compléter à son maximum le montant de la réserve légale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise celui-ci à augmenter le capital social d'une somme maximum de 11 000 000 de NF pour le porter de 22 000 000 de NF à 33 000 000 de NF au moyen de l'émission de nouvelles actions de 100 NF chacune, de même nature que celles actuellement existantes à souscrire en numéraire.

Cette augmentation de capital pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et la souscription des nouvelles actions sera réservée aux actionnaires conformément à la loi.

L'Assemblée confère en conséquence au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires pour, dans la limite ci-dessus fixée, arrêter toutes clauses, conditions et modalités de la ou des augmentations de capital et notamment :

Déterminer l'époque de réalisation et le montant s'il y a lieu de chaque tranche d'augmentation de Capital; fixer toutes primes d'émission s'il y a lieu et la date de jouissance des actions nouvelles.

Fixer les délais et conditions pour l'exercice du droit de souscription réservé aux propriétaires d'actions anciennes; décider si le Conseil le juge à propos par dérogation aux stipulations de l'article 17 des Statuts, que les actionnaires pourront céder librement leur droit de souscription, soit à un autre actionnaire, soit même à des personnes ou sociétés non déjà actionnaires; prendre toutes dispositions pour assurer la négociation de ce droit; recueillir les souscriptions et recevoir les versements; faire soit par lui-même, soit par une personne déléguée spécialement par lui à cet effet toutes déclarations notariées de souscription et de versement; certifier toutes listes nominatives de souscripteurs et tous états de versement; remplir toutes formalités.

L'Assemblée décide que, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital ci-dessus autorisées, le texte de l'article 6 des statuts se trouvera « ipso facto » modifié sur tous les points relatifs tant au montant du capital social qu'au nombre des actions qui le composent.

Le Conseil d'Administration opérera les rectifications statutaires correspondant à la ou aux augmentations de capital réalisées dans la mesure où ces rectifications seront la conséquence directe et immédiate de cette ou de ces opérations.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée, comme conséquence du vote de la première Résolution, décide de modifier l'article 7 des Statuts de la manière suivante :

Article 7 : entre le deuxième et le troisième alinéa de cet article, il est intercalé l'alinéa suivant :

« Toutefois, le Conseil d'Administration est autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 1962, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois pour le porter jusqu'à la somme maximum de 33 000 000 de NF par la création d'actions nouvelles de même nature que celles déjà existantes, à souscrire en numéraire, et ce par simples délibérations de sa part qui fixeront l'époque, le montant, le taux et les conditions de chaque augmentation. »

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée décide de modifier l'article 45, alinéa 2, des Statuts de la manière suivante :

Article 45 : le deuxième alinéa sera désormais rédigé comme suit :

« Sur ces bénéfices nets, il est d'abord prélevé dans l'ordre suivant :

1° Cinq pour cent au moins pour la constitution du fonds de réserve légale. »

La suite de l'article 45 n'est pas modifiée.

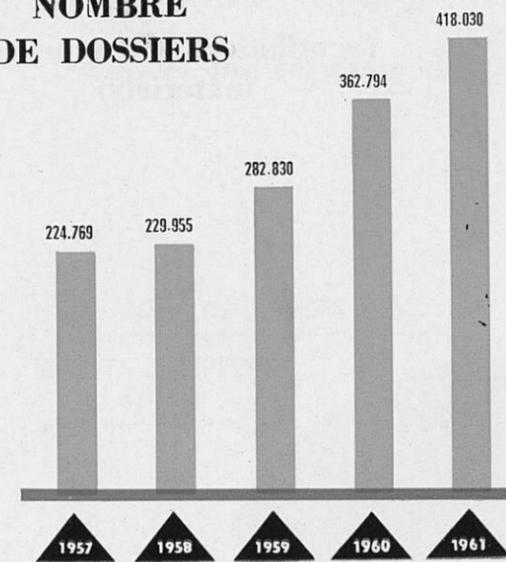
QUATRIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publications prescrites par la loi.

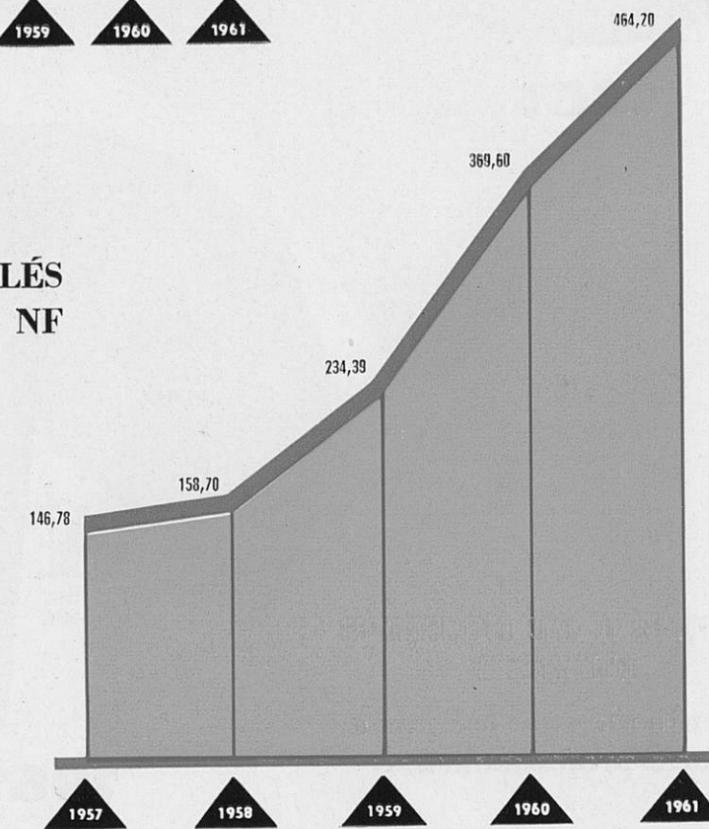


ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS CETELEM

NOMBRE DE DOSSIERS

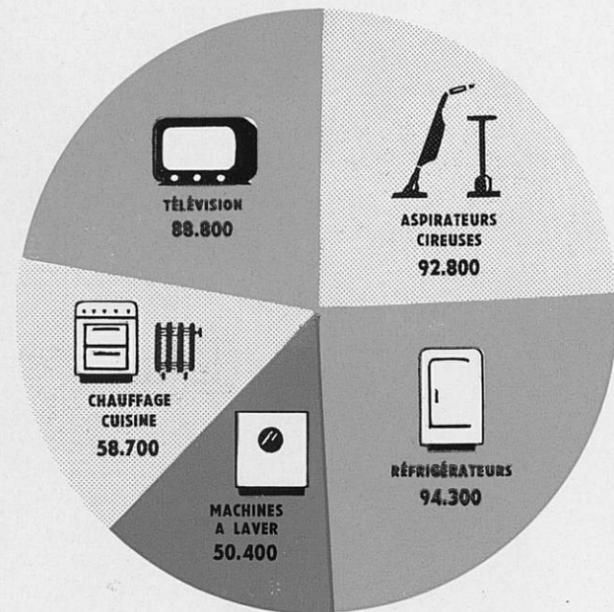


CRÉDITS RÉGLÉS en millions de NF

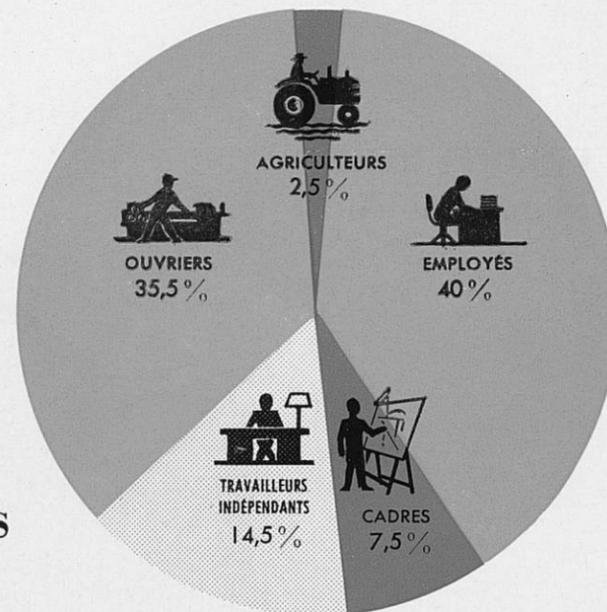


NOMBRE D'APPAREILS FINANCÉS

(ventilation par types de matériels)



1961



1961

NOMBRE DE DOSSIERS FINANCÉS

(ventilation par catégories socio-professionnelles)

RÉPARTITION DES RECETTES

(en pourcentage)

d'après les résultats des cinq derniers exercices

